

Le réservataire déclare avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de location et les accepter sans réserve. Elles s'appliquent à l'intégralité du séjour qui comprend tant l'hébergement que les prestations annexes commandées (cartes loisirs, parking...). Le réservataire garantit le respect de ces conditions par lui-même mais également par les personnes qui participeront au séjour et dont il se porte garant. Le réservataire doit être âgé d'au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter

#### INSCRIPTION ET CONFIRMATION DE RESERVATION

Toute inscription doit être assortie d'un versement d'arrhes correspondant à 25% du prix du séjour et de 25€ de frais de dossier.

Dès le paiement des arrhes et la réception en retour des présentes conditions particulières de location, du contrat de location dûment signé par le client et d'une copie de sa pièce d'identité, la réservation devient ferme et définitive. Le paiement des arrhes engage, automatiquement et de fait le client à l'acceptation, sans modifications des conditions générales et particulières de ventes et d'annulation.

Les réservations sont acceptées en fonction des disponibilités et la Centrale de réservation des MONTAGNETTES se réserve le droit de refuser toute réservation présentant un caractère excessif ou abusif.

Frais de dossier : 25 € par dossier pour les 4 premières réservations des clients individuels seulement, à partir de la 5ème réservation, les frais de dossier sont offerts.

Le réservataire reste notre principal interlocuteur, tant pour la réservation des prestations choisies que pour leur paiement. Il convient donc au réservataire de prendre ses dispositions en amont pour organiser un seul règlement d'arrhes puis de solde.

#### RESERVATION EN LIGNE

Etapes de la réservation en ligne :

- la procédure de réservation en ligne comporte au minimum les étapes suivantes : le client recherche les appartements disponibles, en fonction des critères qu'il a choisis (dates du séjour, destination, nombre de personnes...).

- le client sélectionne l'appartement de son choix en cliquant sur RESERVER, ; un descriptif du logement, du tarif TTC de la location, des prestations associées au séjour, de leur prix TTC, de l'assurance annulation facultative et de son coût s'affiche, et permet au client de vérifier le détail de sa réservation .

- Le client est alors invité à prendre connaissance et à accepter les présentes conditions particulières en cochant la case prévue à cet effet. Le client doit créer son compte et fournir ses coordonnées. L'ensemble des données obligatoires est indiqué par un astérisque. Le client est invité à donner ses coordonnées bancaires pour payer en ligne en mode sécurisé.

- Après validation et paiement de la réservation, un récapitulatif de la réservation, sur lequel un numéro de réservation est attribué au client sera adressé par courrier électronique. Ledit numéro sera à rappeler dans toute correspondance. Le solde sera prélevé automatiquement, 30 jours avant l'arrivée.

#### RÈGLEMENT DU SOLDE - SAUF RESERVATION EN LIGNE -

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard un mois avant le jour d'arrivée, sans rappel de notre part.

Si les arrhes sont payées par CB, le client peut, dans le même temps, prendre ses dispositions auprès de la Centrale de Réservation « GROUPE MONTAGNETTES » pour l'autoriser à prélever le solde sur la même carte de crédit, à la date prévue, sans nouvelle formalité de sa part. Les frais de versements ou de rejets bancaires sont à la charge du réservataire. En cas de solde non réglé à 30 jours de l'arrivée, la Centrale de réservation des MONTAGNETTES, se réserve la possibilité de considérer votre réservation comme annulée et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à cet effet et définies ci-après. **Toute réservation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée doit être réglée en totalité pour être confirmée, le paiement par chèque et le virement ne seront pas acceptés.**

Dès que le séjour est soldé, la Centrale de Réservation « GROUPE MONTAGNETTES » adresse au réservataire un voucher ou bon de réservation accompagné d'un carnet de voyage. Toute somme due doit être réglée immédiatement ou au plus tard dans les 7 jours de la facture émise ou de l'évènement la rendant exigible. A défaut, des intérêts à hauteur de 3 fois le taux d'intérêt légal s'appliqueront automatiquement et sans relance de notre part. **Aucune prestation annexe ne pourra être remboursée après paiement du solde.**

#### DROIT DE RETRACTION

La société contractante souhaite rappeler qu'en vertu de l'article L 121-20-4-2 du code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs, fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. De sorte que toutes réservations et commandes effectuées sur nos sites internet et auprès d'un conseiller de vente à la centrale de réservation Montagnettes ne peut faire l'objet d'un droit de rétractation

#### ASSURANCE ANNULATION :

Pour vous, nous avons souscrit un contrat d'assurance « annulation de locations saisonnières ». Si vous la souhaitez, l'assurance doit impérativement être souscrite lors de la réservation et réglée en plus des 25 % d'arrhes. Elle équivaut à 4% du montant total du dossier de réservation. Elle prend effet dès le paiement de la prime et est non remboursable en cas d'annulation. Elle demeure facultative mais vous sera proposée lors de votre réservation. Elle sera retirée à votre demande, par écrit, à la centrale de réservation, avant la confirmation de votre réservation, si vous ne souhaitez pas souscrire. **Passé le délai de 14 jours de rétractation, toute assurance payée avec les arrhes sera considérée comme souscrite et ne pourra pas faire l'objet d'une déduction lors du paiement du solde.**

#### ANNULATIONS ET MODIFICATIONS :

Toute annulation doit être notifiée impérativement soit par email, soit par courrier avec AR, la date de réception déterminant la date d'annulation. Toute modification de date de séjour sera considérée comme une annulation et se verra appliquer les frais d'annulation mentionnés ci-après :

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début de votre séjour, nous retenons 25 € de frais de dossier (ainsi que le montant de l'assurance qui aurait été souscrite au moment de la réservation et qui n'est pas remboursable)
- En cas d'annulation ou de modification entre 30 et 21 jours précédant votre arrivée, nous retenons 25 € de frais de dossier et nous conservons 50 % du montant total de votre séjour y compris prestations annexes (ainsi que le montant de l'assurance qui aurait été souscrite au moment de la réservation et qui n'est pas remboursable)
- En cas d'annulation ou de modification entre 20 et 8 jours précédant votre arrivée, nous retenons 25 € de frais de dossier et nous conservons 75 % du montant total de votre séjour y compris prestations annexes (ainsi que le montant de l'assurance qui aurait été souscrite au moment de la réservation et qui n'est pas remboursable)
- En cas d'annulation ou de modification entre 7 jours et le jour de votre arrivée, nous retenons 25 € de frais de dossier et nous conservons 100 % du montant total de votre séjour y compris prestations annexes (ainsi que le montant de l'assurance qui aurait été souscrite au moment de la réservation et qui n'est pas remboursable)
- Si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous retenons 25 € de frais de dossier et nous conservons 100 % du montant total du séjour y compris prestations annexes

Les clients n'ayant pas versé le solde 1 mois avant la date d'arrivée sont considérés comme ayant annulé leur séjour, sans qu'ils puissent se prévaloir de cette annulation. Les frais d'annulation sont alors retenus conformément aux conditions d'annulation énumérées ci-dessus.

En cas de réduction du séjour prévu, pour quelque cause que ce soit, la Centrale de réservation des "Montagnettes" ne sera en aucun cas tenue de rembourser au locataire le loyer et prestations additionnelles correspondant à cette réduction.

#### INFORMATIONS CENTRES DE DETENTE

Nos centres de détente sur Tignes, Les Menuires, et Val Thorens sont ouverts tous les jours aux horaires prévus et affichés **sauf le Samedi (jour de fermeture)**.

#### PRIX ET PROMOTIONS :

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises pour 7 nuits et incluent la mise à disposition du logement, charges comprises (eau, électricité, chauffage), à l'exception de la taxe de séjour, payable directement sur place.

En cas d'augmentation de la TVA, des coûts énergétiques, la société contractante se réserve le droit d'appliquer cette hausse sur les tarifs sans préavis et sur l'application du nouveau taux.

L'Assurance Annulation en option est facultative : souscription au moment de la prise d'option : 4,5% du montant total du dossier.

Les promotions et réductions ne sont en aucun cas rétroactives et cumulables. De la même façon, en cas de modification ou d'annulation de prestations dans votre dossier de réservation après la date de validité de la promotion, le tarif appliqué sera celui en cours et la remise caduque.

Les tarifs de la carte My Tignes s'entendent sur des périodes de 6 jours consécutifs. **Il est impératif de prendre connaissance des conditions générales d'utilisation de ces cartes My Tignes auprès de la station de Tignes. Les remises sont appliquées uniquement en prévente et les commandes sont possibles jusque 7 jours avant l'arrivée.** Pour bénéficier de tarifs enfants, il est obligatoire de nous fournir des pièces justificatives. Sans justificatif, nous ne fournirons pas de cartes My Tignes. Nous ne sommes pas tenus responsables des déclarations faites à ce sujet.

**En cas de départs anticipés, les cartes My Tignes non utilisées ne feront en aucun cas l'objet d'une contrepartie financière ni d'une quelconque réduction, y compris en cas de fermeture complète des installations et dans le cas où Tignes développement compensent eux-mêmes leurs clients.**

#### PRESTATIONS ADDITIONNELLES

Toutes les prestations additionnelles proposées par l'établissement (activités, parking, animal...) devront être pré-réservées et pré-payées jusqu'à 15 jours avant l'arrivée. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement, même partiel auprès de l'établissement et de la centrale de réservation, dès l'instant où elles sont payées, que ce soit avant l'arrivée, à l'arrivée, pendant et après le séjour.

En cas de modification des prestations additionnelles :

- Entre 30 et 15 jours avant l'arrivée, des frais de modification de 50 € seront retenus.
- Entre 14 et 8 jours avant l'arrivée, des frais de modification de 100 € seront retenus.
- De 7 jours à l'arrivée, aucune modification ne sera acceptée.

Si une personne ne participe plus au séjour, ou si les clients (ou une personne) quittent précipitamment l'établissement au cours de leur séjour, aucun remboursement, même partiel, ne sera possible. Le client devra s'assurer qu'il a souscrit à l'assurance annulation proposée par la centrale de réservation et validée au moment de sa confirmation ou toute autre assurance personnelle pour couvrir éventuellement ces frais. L'assurance annulation proposée par soi nous ne peut pas être ajoutée après la confirmation de l'option.

#### TAXES DE SEJOUR :

La taxe de séjour, collectée pour le compte des maires, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant varie selon les municipalités. Elle est acquittée sur place.

#### ACCUEIL ET REMISE DES CLEFS :

L'accueil se fait à la Réception de l'établissement, dans lequel le séjour a été réservé. La remise des clés se fait sur présentation du bon de voyage, attestant des termes de la réservation et du paiement du séjour. Le locataire s'engage à prendre possession des lieux à la date prévue, pendant les horaires de Réception et à verser la caution ce jour même. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, la résidence serait en droit de relouer l'appartement dans les 24 heures. Les logements sont disponibles les jours d'arrivée à partir de 17 heures et doivent être libérés le jour de départ avant 10h. En cas d'arrivée tardive, en dehors des horaires d'ouverture de la Réception, le locataire devra s'entendre préalablement avec la résidence afin de connaître le lieu où il pourra retirer ses clés. Si cette procédure est appliquée, la responsabilité de la résidence ne pourra en aucun cas être engagée. En cas de problème pour trouver les clés ou l'appartement le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

#### ETAT DES LIEUX, PROPRETE ET DETERIORATION :

Toutes réclamations concernant l'état des lieux et du matériel ou la propreté de l'appartement devra être faite à la résidence dans les 24 heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, le locataire sera considéré comme ayant tacitement reconnu l'exactitude de l'état des lieux et du matériel et la propreté de l'appartement. Le locataire devra signaler à la réception toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour. Aucun des objets installés dans un appartement ne doit être déplacé dans un autre. Tout objet transféré d'un appartement à l'autre sera considéré comme manquant et retenu comme tel sur le dépôt de garantie. Le réservataire sera responsable des objets contenus dans l'appartement et sera tenu de rembourser le prix des objets manquants ou détériorés, à leur prix, et si nécessaire leur remise en état et leur nettoyage, notamment la literie, de rembourser le prix des réparations en cas de dégradations des lieux (murs, plafonds, peintures, matériels sanitaires ou autres) suivant l'évaluation faite par la résidence.

En cas de dégradations des lieux, au niveau des parties privées comme des parties communes de l'immeuble (murs, plafonds, peintures, matériels sanitaires ou autres), le réservataire sera également tenu de prendre à sa charge les réparations nécessaires, selon les devis établis par la société contractante. Ces coûts de remise en état, de travaux, de frais de nettoyage, etc. pourront être débités de la caution ou carte bancaire remises par le réservataire lors de son arrivée et la société contractante pourra poursuivre le recouvrement du surplus, ainsi que de toute indemnité correspondant à son préjudice réel. **Lors de son départ, le réservataire devra laisser l'appartement, la suite ou la chambre dans un état convenable d'ordre et de propreté (mobilier remis en place, frigo et lave-vaisselle, poubelles vidées, cuisine rendue propre). A défaut, une somme forfaitaire de 250 € lui sera facturée.**

#### SECURITE :

Les clients devront veiller à la fermeture des portes et fenêtres de leur appartement lorsqu'ils s'absentent. La responsabilité de l'établissement ne pourra en aucun cas être engagée en cas de vol sans effraction. Ils devront utiliser le coffre-fort de leur appartement pour y ranger tout objet de valeur. De même, ils ne devront laisser aucun objet ou matériel sur les balcons de leur appartement ou dans les parties communes des résidences (Accueil, coursives, garages). En cas de non-respect de ces consignes la responsabilité de la résidence ne pourra en aucun cas être retenue. En cas d'effraction, la responsabilité de l'établissement ne pourra être que si le réservataire en informe immédiatement l'accueil et dépose plainte auprès de la gendarmerie sous 24 heures, et uniquement dans les conditions et limites de l'assurance multirisque souscrite par l'établissement. Le réservataire reconnaît avoir souscrit toutes les assurances nécessaires pour se garantir mais également pour garantir les personnes et les animaux qui l'accompagnent ou qui le visitent, et dont il reste responsable vis-à-vis de la résidence ainsi que vis-à-vis des tiers. Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre appartement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de l'établissement. Nous informons nos clients que selon l'article 6, répondant aux exigences de sécurité prévues par le Décret n°95-949 du 25 Août 1995, « le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de six ans ». L'accès aux centres de détente et/ou aux piscines de nos établissements en étant pourvus est interdit aux mineurs non accompagnés.

**Règlement de la piscine et centre de détente** (piscines uniquement pour les établissements le Hameau du Kashmir et le Taos) : **L'accès aux centres de détente et/ou aux piscines de nos établissements en étant pourvus est interdit aux mineurs non accompagnés. Une tenue correcte est exigée (maillot de bain).** Afin de pérenniser la tranquillité des lieux et pour le respect du repos des autres clients, les baigneurs devront se comporter calmement : pas de cris, pas de musique ni de jeux de ballons dans ces espaces. Pour prévenir de tous risques d'accident, il est également interdit aux baigneurs de courir sur les plages, de plonger dans les bassins, de se bousculer et de pousser d'autres personnes dans les bassins. Les animaux, les chaussures, la nourriture et les boissons sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine et de nos centres de détente. L'établissement décline toute responsabilité dans ces domaines. Il se réserve le droit de refuser l'accès à la piscine et aux centres de détente à toute personne qui ne respecterait pas ces règles.

Il est demandé aux personnes responsables d'enfants de veiller à ce que ceux-ci ne pénètrent pas dans les locaux réservés aux membres du personnel. Tout incident causé par un enfant engagera la responsabilité de l'adulte responsable. L'adulte responsable s'engage à régler toute commande passée par l'enfant sous sa responsabilité.

#### OCCUPATION :

Les lieux loués concernent la location et l'occupation des locaux à usage exclusif d'habitation de plaisance. Le réservataire jouira bourgeoisement des lieux loués et du mobilier, et de la location notamment de ses voisins. Nous vous remercions de ne pas jeter vos mégots par les fenêtres et par-dessus les balcons. **La location est effectuée pour un nombre de personnes maximum précisé dans le descriptif de l'appartement, ce nombre ne peut être dépassé.** Lors de la prise du logement, le Groupe Montagnettes s'autorise donc à refuser toute personne supplémentaire. En cas d'acceptation exceptionnelle de notre part, le réservataire devra payer une somme forfaitaire de 700€ par personne supplémentaire et par semaine. Il ne pourra pas se plaindre de certains dysfonctionnements (insuffisance d'eau chaude par exemple) et il sera responsable des dégradations et troubles résultant de la sur-occupation du logement. Quant à l'usage des lits parapluie pour les enfants de moins de 3 ans, il est limité à deux lits par appartement.

En cas de tapage nocturne et après deux avertissements restés infructueux, notifiés par les responsables de la résidence se réserve le droit de garder la caution du réservataire et/ou de faire procéder à son expulsion du logement, au besoin avec l'aide de la police, cette expulsion mettant un terme définitif au séjour du réservataire, sans aucun dédommagement pour ce dernier.

**WIFI**

Le débit du WIFI délivré dans les appartements n'est en aucun cas un débit à usage professionnel, mais à usage privé, et limité à 1 ordinateur par appartement. Nous ne saurions en aucun cas garantir un débit et une connexion constante du fait notamment du contexte technique lié à votre lieu de séjour.

**ANIMAUX**

Sauf accord trouvé avec la résidence, les animaux de compagnie (chiens et chats uniquement) sont acceptés dans la limite de un par appartement. Le réservataire prendra toute mesure afin de garantir la sécurité de ses voisins et des tiers, leur jouissance paisible, et la propreté de l'appartement loués, des parties communes et des alentours de l'immeuble ou de l'appartement. Il reste responsable de son animal et des désagréments ou préjudices causés par ce dernier. Les animaux ne sont pas autorisés à circuler dans les résidences hors de la présence de leur maître et doivent être tenus en laisse. Conformément aux règles d'hygiène aucun animal (hormis les chiens guides) ne sera accepté au bar et restaurants des établissements concernés. La présence d'un animal doit être impérativement signalée. Sans la présence du propriétaire, nos équipes n'interviendront pas dans l'appartement (ménage ponctuel ou interventions diverses) Un prix forfaitaire (hors nourriture ou toute autre prestation destinée à l'animal) par animal sera à régler lors de la réservation. Si l'hébergement est rendu très sale suite au passage d'un animal, un forfait ménage animal de 80€ sera facturé en supplément.

**REGLEMENT INTERIEUR**

Afin de faciliter la vie de vos vacances, un règlement intérieur est à votre disposition dans chaque établissement, nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

**CIGARETTES, CIGARES, VAPORISATEURS**

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans notre établissement et dans nos appartements, suites et chambres. Nous vous remercions de ne pas jeter de mégots par les fenêtres et par-dessus les balcons. En cas de non-respect, une pénalité de 400 euro sera retenue sur votre caution, au titre de dédommagement des frais d'assainissement occasionnés en cas de pollution olfactive.

**PERTURBATIONS LOCALES**

L'établissement ne peut être tenu responsable des perturbations extérieures qui viendraient interrompre ou empêcher le bon déroulement du séjour, notamment en cas de défaut d'alimentation en électricité, gaz ou eau ; de réduction, report ou suppression des activités et services proposés par les stations ; d'environnement bruyant, catastrophe naturelle, route fermée. Le réservataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement de la part de la société contractante.

**CAUTION :**

Une photocopie de la pièce d'identité du client ainsi qu'un dépôt de garantie de 650 € pour l'Oxalys, le hameau du Kashmir et le Taos ou de 500 € pour nos autres résidences seront demandés à l'arrivée. Le dépôt de garantie devra être réglé, uniquement par carte bancaire (visa/MasterCard,uniquement) à la remise des clés, à défaut de quoi, la société contractante serait en droit de refuser de remettre les clés au réservataire. La somme retenue à titre de caution peut être bloquée sur le compte bancaire du client. Les coordonnées bancaires seront détruites dans un délai maximum de 20 jours, après vérification de l'état de l'appartement.

Il sera déduit de la caution, toute éventuelle somme née de dégradations, de logement rendu sale, de disparition d'objet, de somme non réglée, de clés non rendues (35 € facturés forfaitairement dans ce cas), de pénalités, de dommages et intérêts... dus par le réservataire à la société contractante. Si des dégradations ou infractions sont constatées après le départ, le montant des compensations sera débité sur la carte bancaire du client concerné. De même, en cas de défaut de paiement lors du départ, l'établissement se réserve le droit de prélever sur la carte bancaire donnée en garantie, les sommes exigibles au titre de règlement de prestation. Un justificatif sera alors envoyé à l'adresse email utilisée par le client lors de sa réservation

**RECLAMATION :**

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée dans les 30 jours qui suivent le séjour à : SARL MONTAGNETTES, 89 Route des Marais, ZA Portes de Tarentaise, 73790 TOURS EN SAVOIE.

**CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES :**

La réservation d'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Nous présentons une description générale et des photos de nos appartements à titre indicatif.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique de l'appartement est considérée comme une préférence et ne constitue pas une garantie contractuelle. Toutes les informations concernant les activités sportives et de loisirs des stations de montagne, ainsi que leurs environs nous sont transmises par les Offices de Tourisme et vous sont communiquées à titre indicatif. Elles ne sauraient engager notre responsabilité dans le cas où l'une d'elles n'existerait plus lors de votre séjour.

**CNIL & RGPD:**

Les informations concernant le réservataire sont confidentielles et font l'objet d'un traitement informatique destiné aux seules sociétés du groupe MONTAGNETTES. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, le réservataire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le réservataire souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il lui appartient de s'adresser à l'accueil de la société contractante.

**LITIGE :**

De convention expresse, tout litige concernant l'interprétation et l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de la résidence où le client a séjourné et sera régi par le droit français.

vous pendant votre séjour et que vous devez quitter notre établissement, les nuitées non consommées vous seront remboursées). Ces conditions s'appliquent pour toute annulation de votre séjour selon les causes décrites ci-dessus et intervenant jusqu'à la veille de votre arrivée dans nos établissements.

« Lu et approuvé » par le client, daté et signé